



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

commissariats

Question écrite n° 100697

Texte de la question

M. Germinal Peiro souhaite attirer l'attention de Mme la ministre de la défense sur les conditions de sécurité à l'intérieur des locaux de la gendarmerie. Il y a quelques jours, un jeune homme interpellé par la gendarmerie s'est suicidé en se défenestrant de la fenêtre de la salle de garde de vue où il était interrogé. D'après les premiers éléments, les règles de sécurité qu'impose une telle situation ont bien été respectées par le personnel présent sur place. En revanche, l'action désespérée de cet homme a été facilitée par le fait que la fenêtre de cette salle, située au second étage de la gendarmerie de Sarlat, n'était pas pourvue de barreaux. Aussi, il aimerait connaître les mesures qu'elle compte mettre en oeuvre pour équiper ses salles de systèmes de fermeture aux fenêtres afin d'éviter qu'un tel drame ne se reproduise.

Texte de la réponse

Depuis 2003, les documents de programmes relatifs aux opérations d'infrastructure de la gendarmerie nationale prévoient la réalisation de pôles « garde à vue », dont la composition et la superficie varient selon la nature et l'effectif des unités concernées. Systématiquement réalisés au premier niveau de l'unité, ces pôles regroupent, au plus, les locaux suivants : un local audition un local fouille-consigne, destiné à entreposer les effets personnels des individus pendant le temps de leur garde à vue ; un local multi-fonctions, permettant notamment l'examen médical, l'entretien avec un avocat, la prise d'empreintes ou de photos des personnes placées en garde à vue ; un local confection des repas ; un local sanitaire, une chambre de sûreté. Destinés à prévenir les actes de vandalisme, l'évasion des personnes retenues ou l'agression des militaires de la gendarmerie, ces locaux sont également conçus pour éviter les actes d'automutilation, les blessures voire le suicide des individus placés en garde à vue. À ce titre, la gendarmerie s'attache à prendre en compte les risques de défenestration, notamment par la mise en place de vitrages adaptés.

Données clés

Auteur : [M. Germinal Peiro](#)

Circonscription : Dordogne (4^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 100697

Rubrique : Police

Ministère interrogé : défense

Ministère attributaire : défense

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 25 juillet 2006, page 7704

Réponse publiée le : 3 octobre 2006, page 10335